

Placer la santé sexuelle et procréative et les droits connexes au cœur de la couverture sanitaire universelle

16 septembre 2026, 13 h 30-14 h 30 (HNEC, heure de Genève)

En ligne, sur Zoom

NOTE D'ORIENTATION

La couverture sanitaire universelle (CSU) repose sur le principe selon lequel chacun doit avoir accès aux services de santé dont il a besoin, quand et où il en a besoin, sans que cela ne lui cause de difficultés financières. Malgré ces engagements mondiaux de longue date, les services de santé sexuelle et procréative restent insuffisamment intégrés à la CSU dans de nombreux pays. Des services essentiels sont souvent exclus des paniers de soins, insuffisamment financés ou inaccessibles dans la pratique, ce qui fragilise l'équité en matière de santé et laisse des millions de personnes de côté.

Ce défi survient à un moment crucial. Les pays sont confrontés à des finances publiques restreintes, à des priorités sanitaires concurrentes et à des exigences croissantes pesant sur les systèmes de santé. Parallèlement, les fausses informations et la polarisation du débat public continuent d'influencer les perceptions de la santé sexuelle et procréative, rendant l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes de plus en plus délicate. Les décisions concernant ce que couvre la CSU ou non sont donc devenues à la fois un enjeu sanitaire et un enjeu politique. Il est essentiel de veiller à ce que la santé sexuelle et procréative et les droits connexes soient reconnus comme une composante à part entière de la CSU, plutôt que comme un domaine distinct ou facultatif des soins de santé, afin d'assurer une meilleure santé des populations, des systèmes de santé plus solides et un développement durable.

Les parlementaires ont un rôle particulier à jouer s'agissant de relever ces défis. Grâce à l'adoption de lois, à l'approbation du budget, au contrôle et à leur dialogue avec les électeurs, ils peuvent contribuer à garantir que les engagements en faveur de la CSU se traduisent par un accès équitable à des services de santé sexuelle et procréative complets et de qualité. Leur leadership est essentiel pour veiller à ce que les systèmes de santé répondent aux besoins de chacun, y compris aux besoins spécifiques des femmes, des adolescents et des populations marginalisées, tout au long de la vie.

Afin de soutenir l'action parlementaire, l'Union interparlementaire (UIP), en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (Programme HRP), a élaboré un bulletin thématique à l'intention des parlementaires intitulé ***L'engagement en faveur de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes par le biais de la couverture sanitaire universelle : investir dans l'humain***. S'appuyant sur l'engagement de longue date de l'UIP en faveur de la CSU, cette note présente des données démontrant pourquoi la santé sexuelle et procréative est fondamentale pour la CSU et présente les mesures concrètes que les parlementaires peuvent prendre pour renforcer la législation, le financement, le contrôle et la redevabilité. Elle vise également à compléter le guide UIP-OMS intitulé *La voie de la couverture sanitaire universelle*, en fournissant une ressource ciblée sur l'intégration de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes dans l'action parlementaire afin de faire progresser la CSU.

Réunissant des parlementaires, des experts de l'OMS et des organisations partenaires, le webinaire présentera le nouveau bulletin thématique tout en favorisant le dialogue sur les choix politiques et le

leadership parlementaire nécessaires pour maintenir la santé sexuelle et procréative et les droits connexes au cœur de la CSU.

Principaux axes de réflexion

- Comment les parlementaires peuvent-ils garantir que la santé sexuelle et procréative et les droits connexes restent une priorité politique alors que les pays sont confrontés à des priorités sanitaires concurrentes, à la désinformation et à des ressources limitées ?
- Comment les parlementaires peuvent-ils renforcer la redevabilité en matière de santé sexuelle et procréative et de droits connexes dans le cadre de la CSU ?
- Quels partenariats sont nécessaires pour accélérer les progrès en matière de santé sexuelle et procréative et de droits connexes dans le cadre de la CSU ?

Objectifs

Le webinaire vise les objectifs suivants :

- présenter la nouvelle note d'information parlementaire intitulée *L'engagement en faveur de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes par le biais de la couverture sanitaire universelle : investir dans l'humain* ;
- faire connaître des expériences parlementaires et des exemples nationaux illustrant la manière dont les engagements peuvent se traduire en actions concrètes ;
- favoriser le dialogue entre les parlementaires sur la manière dont la législation, le financement, le contrôle et les partenariats peuvent renforcer la santé sexuelle et procréative dans le cadre de la CSU.

Informations pratiques

Ce webinaire de 60 minutes est ouvert aux parlementaires, au personnel parlementaire, aux représentants du Siège de l'OMS et de ses bureaux régionaux et nationaux, aux partenaires de développement, aux organisations de la société civile et aux autres parties prenantes œuvrant en faveur de la couverture sanitaire universelle et de la santé sexuelle et procréative.

Le webinaire se tiendra en anglais avec une interprétation simultanée en arabe, en espagnol et en français.

Programme provisoire	
13 h 30-13 h 35	Introduction par le modérateur
13 h 35-13 h 50	Coup d'envoi : Présentation du bulletin thématique à l'intention des parlementaires intitulé <i>L'engagement en faveur de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes par le biais de la couverture sanitaire universelle : investir dans l'humain</i>
13 h 50-14 h 25	Réunion-débat Suivie d'une discussion avec les participants
14 h 25-14 h 30	Observations de clôture